

CRPE 2022
RAPPORT de JURY
PREMIÈRE ÉPREUVE – FRANÇAIS

A – Données statistiques et résultats

348 travaux évalués

Second concours interne privé	Concours externe public
11 copies	235 copies
Note inférieure : 7/20	Note inférieure : 0,50/20
Note supérieure : 18 /20	Note supérieure : 19/20
Moyenne : 11, 18 /20	Moyenne : 10,24/20
Candidats éliminés : 0	Candidats éliminés : 23
Moyenne partie I : 3,01 /7	Moyenne partie I : 3,61/7
Moyenne partie II : 2,23 /4	Moyenne partie II : 1,79/4
Moyenne partie III : 5,90 /9	Moyenne partie III : 4,88/9

Concours externe privé	Troisième concours public
39 copies	50 copies
Note inférieure : 2,75/20	Note inférieure : 1,75/20
Note supérieure : 16,5/20	Note supérieure : 17,25/20
Moyenne : 9,23/20	Moyenne : 10 ,66/20
Candidats éliminés : 5	Candidats éliminés : 6
Moyenne partie I : 3,04/7	Moyenne partie I : 3,9/7
Moyenne partie II : 1,82/4	Moyenne partie II : 2,17/4
Moyenne partie III : 4,34/9	Moyenne partie III : 4,88/9

Deuxième concours interne public
13 copies
Note inférieure : 4,75 /20
Note supérieure : 16 /20
Moyenne : 11,19 /20
Candidats éliminés : 1
Moyenne partie I : 4,06 /7
Moyenne partie II : 2,18 /4
Moyenne partie III : 4,90 /9

B – Analyse des résultats

On constate une forte baisse du nombre total de candidats 348 candidats contre 667 pour le concours 2021. Cette baisse peut s'expliquer en partie par les nouvelles modalités du concours de la session 2022.

La présente session confirme une fragilité globale des candidats, constatée depuis plusieurs années, malgré des résultats globaux en hausse pour cette session 2022.

Quelques données saillantes :

- la moyenne est atteinte dans trois des quatre concours ;
- 35 candidats, ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5, sont éliminés, soit 10,05 % ;
- 35 copies dépassent 15 sur 20, soit 10,05 % ;
- pour chacune des trois parties de l'épreuve, même s'ils approchent la moyenne de 10/20, les résultats restent insuffisants ;
- les résultats obtenus pour les parties I et II, pourtant faciles, sont toujours inquiétants ;
- les concours internes public et privé, avec une moyenne de 11,19 et 11,18 sur 20, présentent des résultats honorables mais ne concernent que 24 candidats.

C – Caractéristiques du sujet et éléments de réponse

Cette année 2022 marque la première session du nouveau concours. Pour ce qui concerne le français, l'épreuve écrite d'admissibilité ne contient plus de partie consacrée à la didactique, point qui est dorénavant abordé lors d'une nouvelle épreuve orale d'admission (épreuve de leçon).

Dans sa nouvelle forme, cette épreuve écrite d'une durée de 3h et de coefficient 1 s'appuie sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle est constituée de 3 parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, pour vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée avec réponse sous forme d'un développement.

Les épreuves d'admissibilité de la session 2022 ont eu lieu les mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 avril. La correction des copies dématérialisées s'est déroulée du 12 au 14 avril. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur, d'un conseiller pédagogique ou d'un enseignant du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collège ou de lycée professionnel). Les correcteurs appartenaient à l'enseignement public et à l'enseignement privé puisque les deux concours public/privé sont désormais corrigés ensemble.

Les meilleures copies témoignent du sérieux de la préparation des candidats. Toutefois il est important de rappeler le soin nécessaire à apporter à la présentation (écrire une ligne sur deux, organiser ses réponses, éviter les ratures) et à la graphie qui conditionnent la lisibilité de la copie. En outre, la correction de la langue et les qualités rédactionnelles sont bien évidemment essentielles pour un concours de recrutement de professeurs des écoles. Ces derniers auront en effet une fonction modélisante d'apprentissage de la langue orale et écrite pour leurs élèves.

Le sujet apparaît relativement accessible dans l'ensemble : le sujet prend appui sur un poème de Victor HUGO, « Georges et Jeanne », extrait de *L'Art d'être grand-père*, 1877. Cet émouvant poème ne présente pas de difficultés particulières de compréhension. Les parties « Étude de la langue » et « Lexique et compréhension lexicale » portent sur des connaissances grammaticales, orthographiques et lexicales de base. La partie « Réflexion et développement » ne demande pas de problématique, ce qui représente souvent une difficulté pour les candidats, et un plan est suggéré dans le sujet lui-même.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4, c'est-à-dire de la maternelle jusqu'à la fin collège.

Une préparation sérieuse du concours permettait donc facilement d'obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne pour chacune des parties.

Partie I « Étude de la langue » :

Les éléments ci-après se fondent sur les propositions collégiales des correcteurs académiques.

La première partie vise à vérifier chez les candidats la maîtrise de connaissances fondamentales sur la langue française.

La première question demande aux candidats de justifier des terminaisons de verbes et d'un adjectif.

La deuxième question concerne la reconnaissance de la fonction de pronoms à relever et de ce qu'ils désignent.

La troisième question demande de délimiter des propositions et d'indiquer la manière de les relier. La consigne n'exige pas l'identification de la proposition principale et de la subordonnée dans le cas d'une relation de subordination.

La quatrième question appelle l'identification des modes, des temps et celle des valeurs d'emplois.

La cinquième question consiste en un exercice de manipulation dans lequel il faut remplacer un adjectif et un participe présent par des propositions subordonnées.

Enfin la sixième question doit permettre aux candidats d'identifier l'usage du double point annonçant des paroles rapportées et de transformer la phrase en supprimant ce signe de ponctuation. Il n'est pas exigé une transformation au discours indirect.

La correction des copies montre que les connaissances des candidats sur la langue sont, la plupart, du temps lacunaires et manquent de précisions aussi bien en ce qui concerne l'identification des faits linguistiques que l'utilisation d'une terminologie exacte. La connaissance des temps verbaux, des modes et de leur valeur fait souvent défaut. La délimitation des propositions a posé problème à bon nombre de candidats et la confusion entre classe grammaticale et fonction est encore trop fréquente.

Pour la question 5, si la transformation en relative a été particulièrement réussie, le lien causal n'a pas été perçu dans le vers d'où l'impossibilité pour de nombreux candidats à effectuer la transformation. On notera que la confusion entre interrogative directe et indirecte perdure et que la ponctuation correcte de ces phrases n'est pas maîtrisée.

Partie II : Lexique et compréhension lexicale :

La première question doit conduire les candidats à analyser la formation d'un adjectif par dérivation. La consigne ne demande pas d'en déduire le sens.

La deuxième question demande d'expliquer en contexte le mot « chancelants ».

La troisième question attend une réponse plus développée des candidats qui doivent interroger le sens donné par l'étymologie du mot « enfant » à la lumière du texte et du lexique utilisé pour parler du langage des petits-enfants de Victor Hugo. Cette question nécessite une bonne compréhension du poème et doit s'appuyer sur des éléments d'interprétation du texte littéraire.

D'une manière générale, cette partie est trop souvent traitée de façon succincte et superficielle. Si la question 1 a été plutôt réussie, on remarque que nombreux sont les candidats qui n'ont pas réussi à donner le sens du mot "chancelants", l'ont confondu avec "chanceux" ou avec "chantant". Cette confusion est inquiétante dans la mesure où elle est le signe de la pauvreté du vocabulaire de certaines copies.

La troisième question a posé de nombreux problèmes aux candidats. Peu ont fait l'effort de proposer une analyse lexicale nourrie de façon précise par l'interprétation du texte littéraire. Peu de candidats sont parvenus à proposer un classement de leur relevé et les ils se sont limités à un catalogue de mots sans organisation ni analyse. Bien souvent, la contextualisation a été oubliée.

Partie III : Réflexion et développement

Le poème est extrait du recueil *L'Art d'être grand-père*, écrit en 1877 et dédié à ses deux petits-enfants, Georges et Jeanne, qu'Hugo a recueillis avec leur mère, Alice, à la mort de son fils Charles.

Ce recueil de 27 poèmes témoigne de l'adoration du poète pour ses deux « marmots » et de la relation privilégiée qui les unit. A l'observation attentive de ces deux êtres chers se superpose une réflexion sur le cycle de la nature, la vie et la mort.

Ces vers, qui sont sans doute les derniers écrits par le poète, louent la complicité des âges extrêmes, l'enfance et la vieillesse, la complicité de l'innocence et de la sagesse dans leur relation avec l'au-delà. Le poète tire une réflexion métaphysique de l'observation attentive et attendrie de ces deux petits-enfants qui, comme la nature avec laquelle ils sont en interaction, témoignent du mystère divin.

Le texte ne posait pas de problème particulier d'accès au sens. Le sujet invitait à mettre en lumière la relation intergénérationnelle dans le poème sans demander une véritable analyse littéraire du texte. Si celle-ci a été réalisée dans les copies, elle a permis de valoriser les candidats. Dans l'ensemble, les écrits ont été organisés et structurés mais le plan était suggéré par le sujet. Une introduction et une conclusion sont attendues sans formalisme excessif toutefois. L'étude du poème a été peu ou pas approfondie et des hors-sujets partiels ont été relevés. L'insertion des citations est à revoir et le code graphique n'est pas maîtrisé (titres soulignés, citations correctement insérées entre guillemets).

Pour l'élargissement de la réflexion, les candidats se sont souvent contentés de reprendre les idées de Victor Hugo. L'absence d'exemples précis est marquant, peut être par manque de culture personnelle des candidats. C'est un domaine qui est à enrichir absolument. Il est nécessaire de s'approprier des exemples littéraires et d'être capables de les développer.

La gestion du temps semble avoir posé problème et de nombreux candidats n'ont pas eu le temps de traiter cette partie, ou bien l'ont traitée partiellement.

Le jury déplore le trop grand nombre de copies qui ont été pénalisées pour une orthographe défailante, une syntaxe approximative ainsi qu'un lexique peu en correspondance avec les attendus du concours.

D – Conseils aux candidats – les compétences à développer

Nous commencerons ce propos en soulignant l'importance d'une lecture attentive des consignes qui doit permettre la précision des réponses et l'utilisation de la terminologie appropriée.

Une épreuve de concours nécessite une bonne gestion du temps acquise par un entraînement régulier.

Pour la connaissance de la langue française : le programme du cycle 4 du collège doit être suffisamment maîtrisé. Pour bien préparer cette épreuve, il serait bon de connaître les notions et l'ensemble de la terminologie de la langue.

En ce qui concerne la partie « Réflexion et développement », il est indispensable de s'entraîner à écrire régulièrement pour pouvoir apprendre à présenter ses idées et analyses de manière claire, structurée, et en tenant compte du destinataire. La relecture de la copie est une étape trop souvent négligée alors qu'elle doit permettre de corriger les erreurs orthographiques encore trop fréquentes.

Il convient aussi de lire le plus régulièrement possible des textes littéraires, d'en dégager le sens et les caractéristiques propres pour pouvoir en proposer une interprétation.

Le concours doit permettre d'évaluer les capacités générales de lecture et d'expression des candidats puisque celles-ci sont indispensables d'abord dans le cadre d'une formation professionnelle pluridisciplinaire de qualité puis pour assurer un enseignement de la compréhension en lecture.

Apprendre à construire une réponse structurée et argumentée ou étayée par une analyse précise d'un texte est aussi nécessaire.

Ce qui est attendu demeure accessible mais suppose une familiarité véritable avec l'écriture, la grammaire et la littérature pour développer une pensée personnelle ainsi qu'un esprit critique qui seront utiles aussi bien au futur enseignant qu'au citoyen lui-même.

Concours de recrutement des professeurs des écoles – Session 2022

Rapport sur l'épreuve écrite de mathématiques

I - Organisation de l'épreuve, déroulement et harmonisation des corrections

L'épreuve écrite s'est déroulée le mercredi 6 avril 2021. Le barème et les éléments de correction académiques ont été élaborés lors de la commission d'entente, le lundi 11 avril 2022 puis présentés à l'ensemble des binômes de correcteurs de l'académie le mardi 12 avril 2022 dans le cadre d'un webinaire.

II – Résultats et commentaires

1. Pour l'ensemble de l'épreuve

a. Éléments statistiques

Les résultats globaux sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de copies	346
Moyenne (sur 20)	10,32
Écart-type	3,96
Minimum	1,13
1 ^{er} quartile	7,75
Médiane	10,25
3 ^{ème} quartile	13,5
Maximum	19,5
Notes éliminatoires	38

La répartition des 346 copies est donnée dans le tableau ci-dessous.

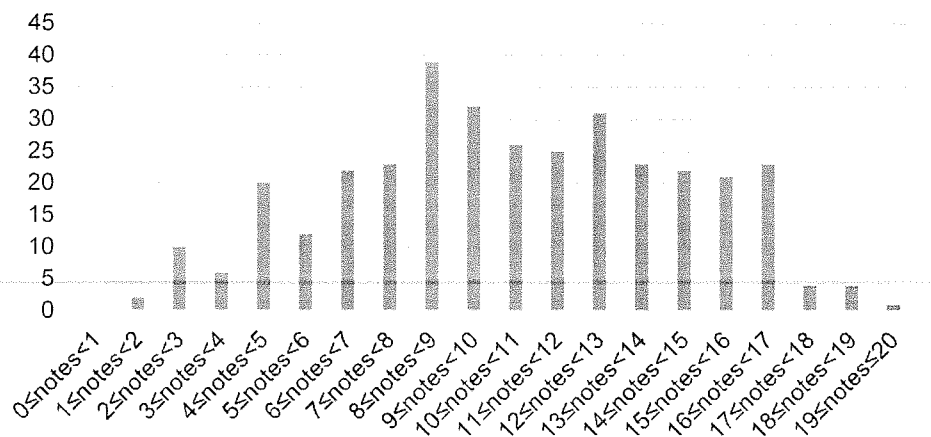
Par intervalle	Nombre de copies	Pourcentage
$0 \leq \text{note} < 1$	0	0,00%
$1 \leq \text{note} < 2$	2	0,58%
$2 \leq \text{note} < 3$	10	2,89%
$3 \leq \text{note} < 4$	6	1,73%
$4 \leq \text{note} < 5$	20	5,78%
$5 \leq \text{note} < 6$	12	3,47%
$6 \leq \text{note} < 7$	22	6,36%
$7 \leq \text{note} < 8$	23	6,65%
$8 \leq \text{note} < 9$	39	11,27%
$9 \leq \text{note} < 10$	32	9,25%

Par intervalle	Nombre de copies	Pourcentage
$10 \leq \text{note} < 11$	26	7,51%
$11 \leq \text{note} < 12$	25	7,23%
$12 \leq \text{note} < 13$	31	8,96%
$13 \leq \text{note} < 14$	23	6,65%
$14 \leq \text{note} < 15$	22	6,36%
$15 \leq \text{note} < 16$	21	6,07%
$16 \leq \text{note} < 17$	23	6,65%
$17 \leq \text{note} < 18$	4	1,16%
$18 \leq \text{note} < 19$	4	1,16%
$19 \leq \text{note} < 20$	1	0,29%

Cumul	Nombre de copies	Pourcentage
note<1	0	0,00%
note<2	2	0,58%
note<3	12	3,47%
note<4	18	5,20%
note<5	38	10,98%
note<6	50	14,45%
note<7	72	20,81%
note<8	95	27,46%
note<9	134	38,73%
note<10	166	47,98%

Cumul	Nombre de copies	Pourcentage
note<11	192	55,49%
note<12	217	62,72%
note<13	248	71,68%
note<14	271	78,32%
note<15	293	84,68%
note<16	314	90,75%
note<17	337	97,40%
note<18	341	98,55%
note<19	345	99,71%
note<20	346	100,00%

Répartititon des notes Tous concours confondus



b. Commentaires

Avec une moyenne de 10,32 et une médiane de 10,25 sur 20, les résultats globaux sont inférieurs de deux points à ceux de 2021. Cela s'explique sans doute par le nouveau format de l'épreuve présentant un ensemble d'exercices indépendants permettant de vérifier les connaissances et compétences mathématiques du candidat, sans partie consacrée à la maîtrise des notions présentes dans des situations d'enseignement.

La **ventilation des notes est importante**, avec un écart-type élevé (environ 4) et un écart interquartile légèrement supérieur à 5,7. 25 % environ des notes sont inférieures ou égales à 7,75 sur 20, et 25 % d'entre elles sont supérieures ou égales à 13,5 sur 20 ; les 50 % restants sont situées dans une fourchette de notes de largeur 5,75 points. Par ailleurs, l'échelle de notation a été largement utilisée, puisque les 346 notes s'échelonnent entre 1,13 et 19,5.

Le **nombre de candidats éliminés (38) est important**, en augmentation par rapport à l'année dernière, passant de 4,2% des candidats en 2021 à 11,2% cette année. Au regard du nouveau format de l'épreuve, cela concerne des candidats ne montrant pas le niveau mathématique requis. La plupart d'entre eux ne traitent pas une grande partie des questions du sujet.

53 copies obtiennent une note supérieure ou égale à 15 sur 20, ce qui représente environ 15% des candidats. Il faut enfin féliciter les 5 candidats ayant obtenu une note comprise entre 18 et 20.

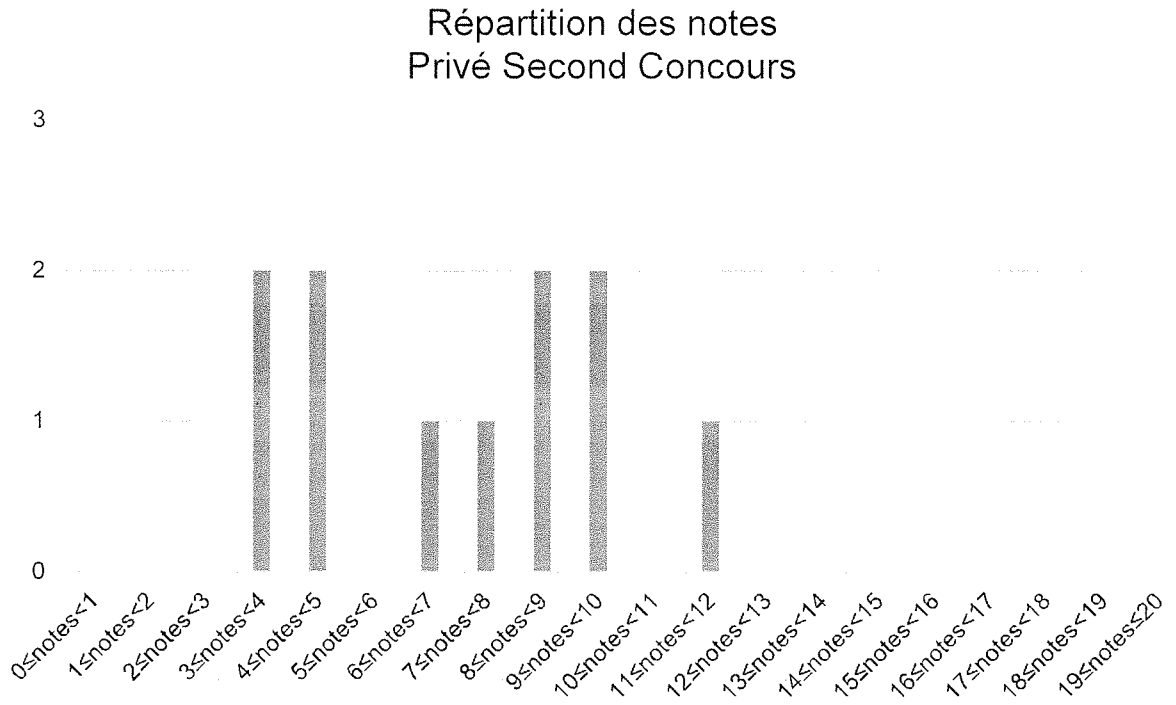
2. Résultats comparés des cinq concours

a. Éléments statistiques

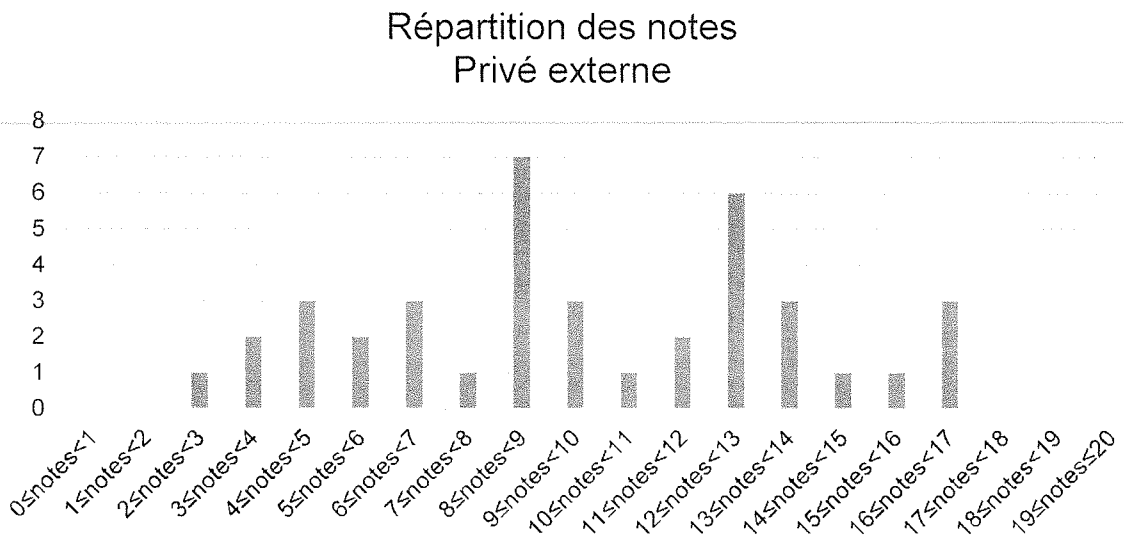
CONCOURS	Nombre de copies	Moyenne	Ecart -type	Min	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Max	Nombre d'éliminés
Privé Second Concours	11	7,10	2,93	3	4,38	7,63	9,38	11,88	4
Privé Externe	39	9,64	3,92	2,38	6,38	9	12,75	16,38	6
Public Second Concours	13	11,63	2,64	6	9,75	12,25	13,38	15,5	0
Public 3 ^{ème} Concours	50	11,02	4,43	1,13	7,75	10,88	14,5	19,5	7
Public Externe	233	10,37	3,9	1,75	7,75	10,25	13,63	18,63	21

Les répartitions des notes des cinq concours, réparties par intervalles de deux points sont rassemblées ci-après.

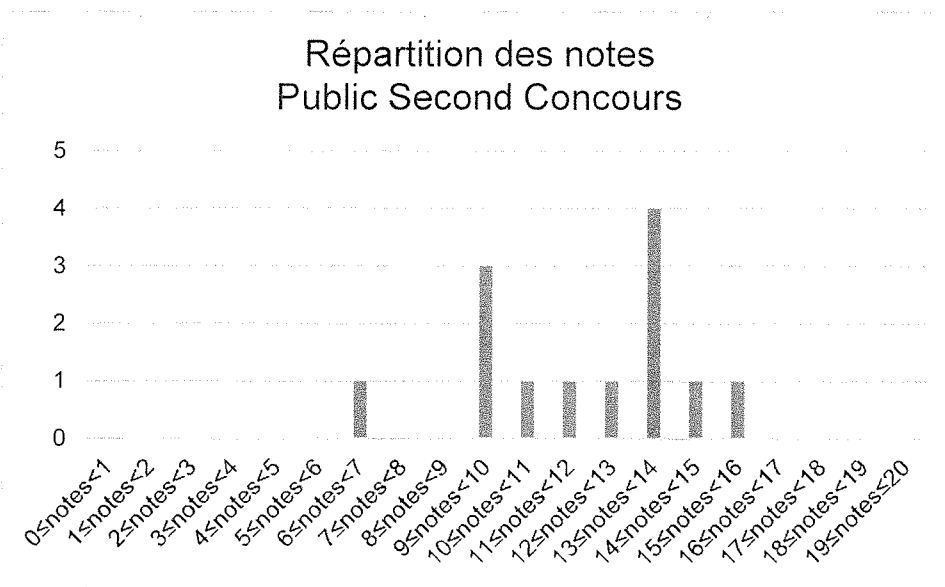
Privé Second Concours



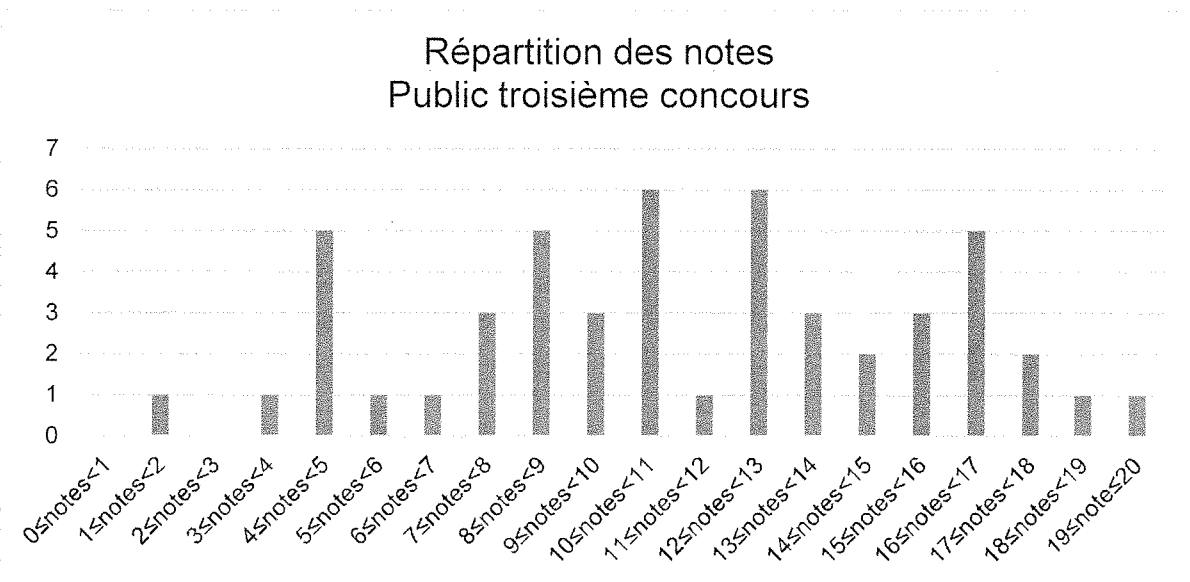
Privé Externe



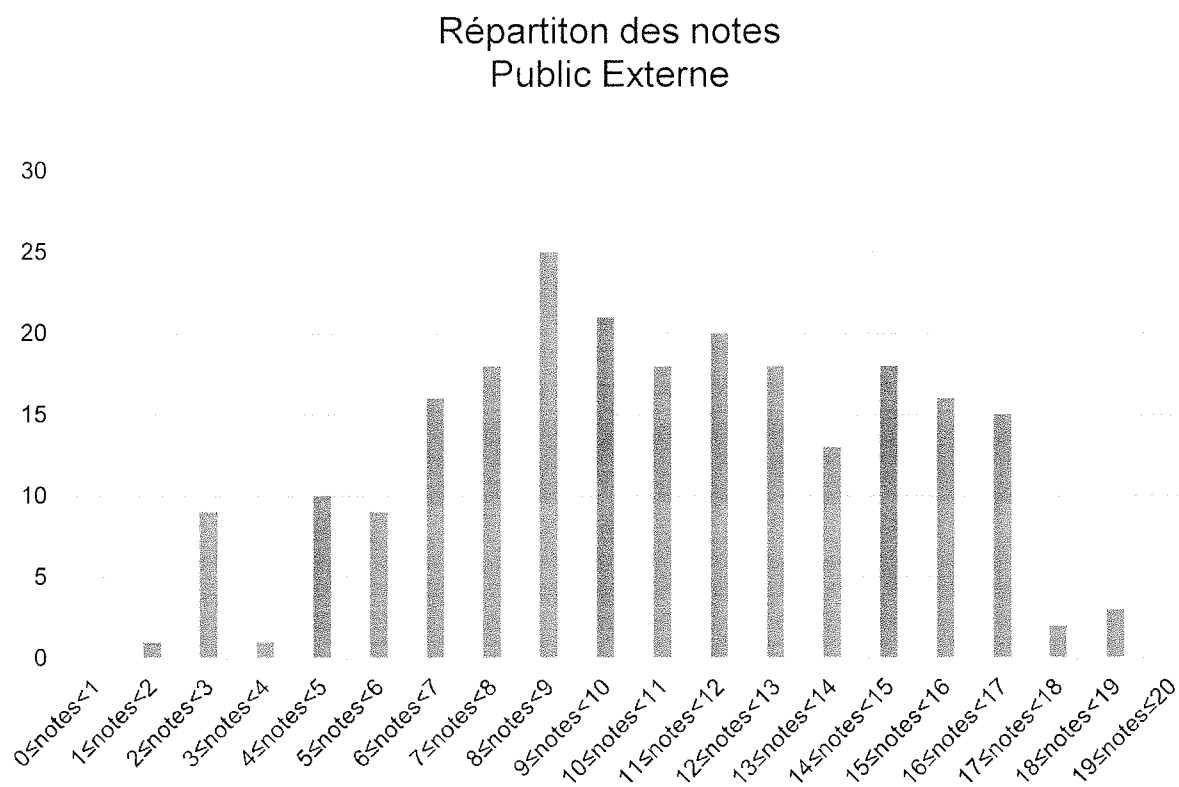
Public Second Concours



Public Troisième Concours



Public Externe



b. Commentaires

Le second concours interne de l'enseignement privé ainsi que celui de l'enseignement public ne se prêtent à aucun commentaire statistique, étant donné le faible effectif de candidats à ces concours. On peut tout de même noter qu'aucun candidat du second concours interne de l'enseignement public n'est éliminé.

Les résultats des concours externes de l'enseignement public et privé et du troisième concours de l'enseignement public sont, avec des écarts-types proches de 4, tous hétérogènes. Seule la répartition du concours externe de l'enseignement public s'approche d'une gaussienne.

III – Commentaires et conseils aux futurs candidats

D'une manière générale, le sujet était très accessible, sans réelle difficulté si ce n'est le fait d'aborder de nombreuses notions.

Il est à noter que les remarques générales sont les mêmes depuis plusieurs années sans qu'il n'y ait d'amélioration sur ces points.

La qualité des écrits doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du candidat, sous peine d'être pénalisé. Un futur professeur d'école doit en effet montrer une bonne maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, grammaire, vocabulaire), une bonne maîtrise du langage

mathématique, mais doit également présenter des écrits lisibles sur sa copie. Certaines copies ont donc été pénalisées de ce fait (rédaction confuse, copie illisible, orthographe et syntaxe aléatoires, etc.).

Une rigueur certaine est également attendue dans le langage mathématique : de nombreux arrondis étaient demandés tout au long du sujet, compétence qui n'est généralement pas maîtrisée par les candidats ; l'écriture des formules à étirer dans un tableur n'est également pas rigoureuse ; Les candidats mélangent l'écriture littérale et les signes mathématiques dans l'écriture, les unités sont régulièrement oubliées également, etc.

L'exercice 1 portait sur des notions de vitesse. La difficulté de cet exercice tenait dans la prise en compte de toutes les données pour réaliser un essai complet sur le biathlon : prise en compte des 4 grands tours, des 3 passages dans le pas de tir et des tours de pénalités au besoin. Un grand nombre de candidats n'a en effet pas pris en compte l'ensemble de ces éléments et a omis un tour ou n'a compté qu'un seul passage au pas de tir par exemple. Les conversions minutes, secondes dans les formules, ne sont également pas encore maîtrisées. De même, il était attendu une réflexion sur la cohérence des résultats. En effet, un enfant de CE1 ne peut courir 1500 km/h ou à 0,6 km/h par exemple !

Depuis plusieurs années un exercice sur les probabilités est proposé. Les notions de probabilités, introduites au début du cycle 4, sont mal maîtrisées d'une manière générale par les candidats qui semblent déstabilisés par cette notion. L'exercice proposé était cette année classique avec des probabilités sur un lancer de dés. Les candidats maîtrisent généralement le calcul d'une probabilité par le quotient du nombre d'issues favorables sur le nombre total d'issues. Les arbres de probabilités sont également régulièrement employés et correctement pour des procédures de dénombrement. En revanche, la justification de l'équiprobabilité est majoritairement échouée. Les candidats sont également souvent tombés dans le « piège » des décimaux : il est rappelé en effet, que les nombres entiers sont également des nombres décimaux.

Depuis plusieurs années, un exercice est également régulièrement proposé sur l'algorithmique récemment introduite au cycle 4 comme une nouvelle partie des programmes. Les futurs candidats peuvent s'entraîner à cette notion sur des logiciels d'algorithmique de base, tels que *Scratch*, ou des exercices en ligne (*Blockly Games*, *studio.org*).

Cette année, l'exercice n'a pas été majoritairement réussi, ni dans la rédaction du programme en lui-même, ni dans les notions géométriques abordées. La justification du losange par exemple est rarement réussie, de nombreux candidats considérant que la figure obtenue est un losange parce qu'elle n'a pas d'angle droit.

L'exercice 5 demandait des compétences à la fois sur la géométrie, les mesures. Cet exercice était plutôt bien réussi. Toutefois certaines fragilités et approximations demeurent : en ce qui concerne les mesures, les conversions de cm^3 en l restent difficiles pour une majorité de

candidats, or ce sont des compétences qui seront importantes à maîtriser pour enseigner en cycle 3.

Depuis cette année, la résolution des inéquations est entrée dans le programme du concours. Durant cette épreuve l'inéquation attendue était souvent transformée en équation pour la résoudre ce qui ne permettait pas au candidat de conclure. Nous conseillons donc aux candidats d'être attentifs à cette nouvelle notion.

Enfin, en ce qui concerne la géométrie, nous rappelons, comme chaque année que la rigueur est un élément important d'appréciation. On attend en effet, qu'un candidat cite un théorème utilisé, qu'il respecte les notations en vigueur, qu'il structure sa pensée dans le déroulement d'un calcul ou dans celui d'une démonstration.

Rapport rédigé par William EXERTIER, IA-IPR de mathématiques, Elisabeth OUDON, IEN-1^{er} degré.

RAPPORT DU JURY – CRPE 2022

EPREUVES D'ADMISSION

Références : Journal officiel

Références :

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

NOR : *MENH2033191A*

La nature et le déroulement des épreuves d'admission étaient définis cette année par l'arrêté du 25 janvier 2021, cité en référence plus haut, auquel les candidats doivent se reporter.

Les candidats ont montré lors des épreuves des niveaux très hétérogènes même si en cette session 2022. Le recrutement particulier de ce concours (même classe d'âge que le concours de l'année précédente) peut, peut-être, éclairer cette hétérogénéité, sans toutefois l'expliquer totalement.

Une fois encore, certains présentaient des connaissances solides et une réflexion déjà bien installée, d'autres en revanche ont montré des connaissances superficielles (voire inexistantes) et une préparation tout à fait insuffisante, nous ne pouvons que le regretter.

Ce rapport de jury, outre les éléments chiffrés qu'il présente, s'attache à faire le point essentiellement sur des conseils qui pourront servir aux candidats du concours 2023.

ELEMENTS STATISTIQUES 2022

Nombre de candidats : 289

Nombre de candidats présents et ayant passé les épreuves : 280 (9 candidats n'ont pas renvoyé leur dossier ou ne se sont pas présentés à l'une ou l'autre des deux épreuves).

Moyenne générale épreuve 1 et 2 cumulées :

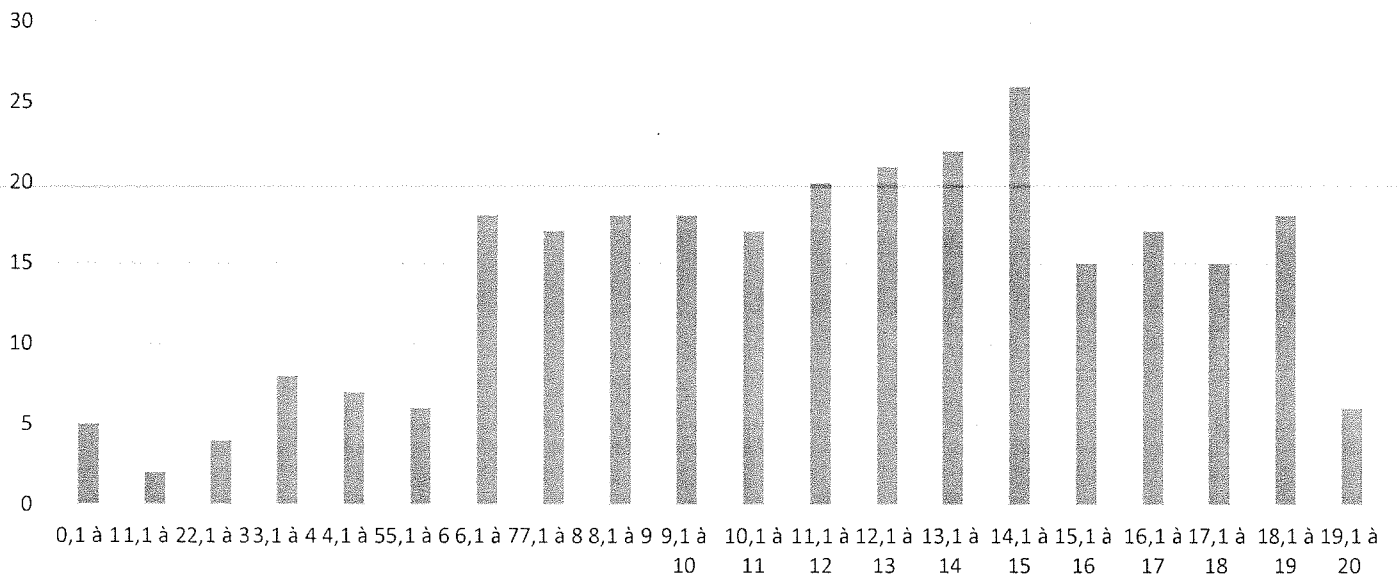
Moyenne des épreuves / 40 : **11,70**

Médiane : **12,06**

Répartition des notes

Note	0,1 à 1	1,1 à 2	2,1 à 3	3,1 à 4	4,1 à 5	5,1 à 6	6,1 à 7	7,1 à 8	8,1 à 9	9,1 à 10
Nb candi.	5	2	4	8	7	6	18	17	18	18
%	1,79	0,71	1,43	2,86	2,50	2,14	6,43	6,07	6,43	6,43
Note	10,1 à 11	11,1 à 12	12,1 à 13	13,1 à 14	14,1 à 15	15,1 à 16	16,1 à 17	17,1 à 18	18,1 à 19	19,1 à 20
Nb candi.	17	20	21	22	26	15	17	15	18	6
%	6,07	7,14	7,50	7,86	9,29	5,36	6,07	5,36	6,43	2,14

Moyenne générale des deux épreuves



2 candidats ont obtenu la note maximale de 40 / 40 (soit 20 / 20).

5 candidats ont reçu la note éliminatoire de 0.

56 candidats n'obtiennent pas la moyenne à l'épreuve 1 alors qu'ils l'obtiennent à l'épreuve 2

35 candidats n'obtiennent pas la moyenne à l'épreuve 2 alors qu'ils l'obtiennent à l'épreuve 1.

Plus grand écart de points entre deux candidats entre épreuve 1 et l'épreuve 2 est de 15 points (2,5 à 17,5).

EPREUVE 1

Présentation d'une mise en situation professionnelle
dans un domaine au choix du candidat.

1 : Nature de l'épreuve

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures, durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2 : Présentation des résultats

Moyenne générale de l'épreuve : 11,28

Médiane : 12

Note la plus basse : 0

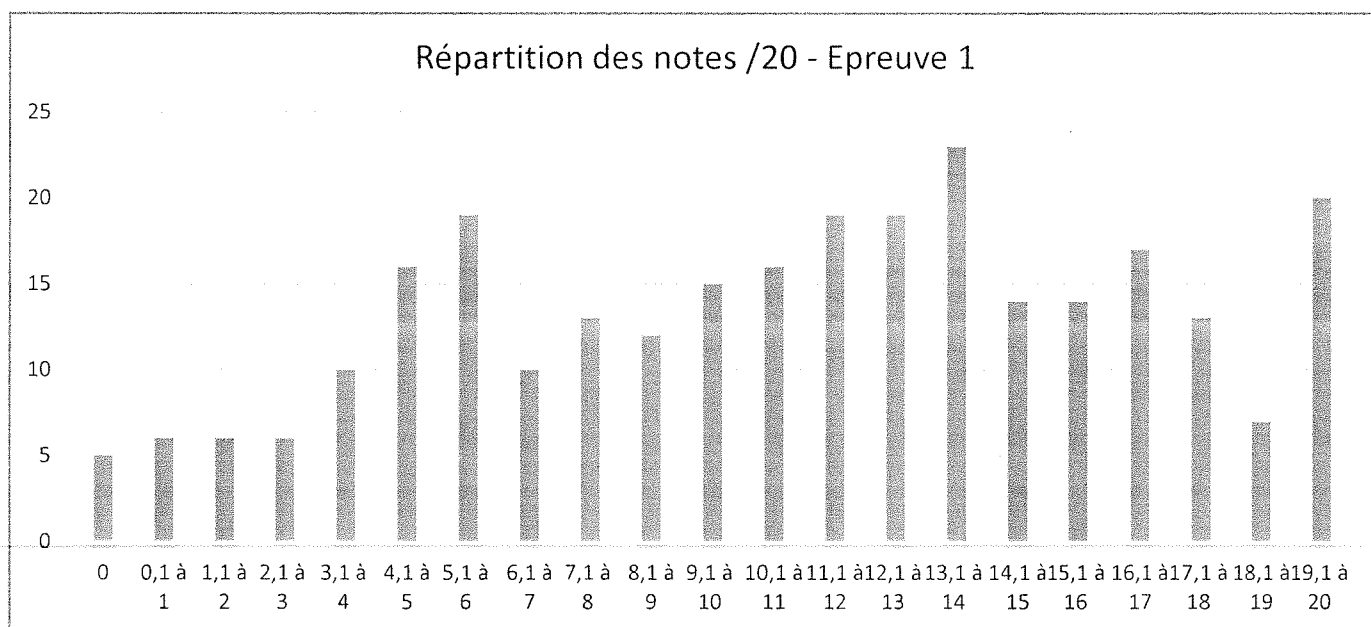
Note la plus haute : 20

20 candidats ont obtenu la note maximale de 20.

5 candidats ont obtenu la note éliminatoire de 0.

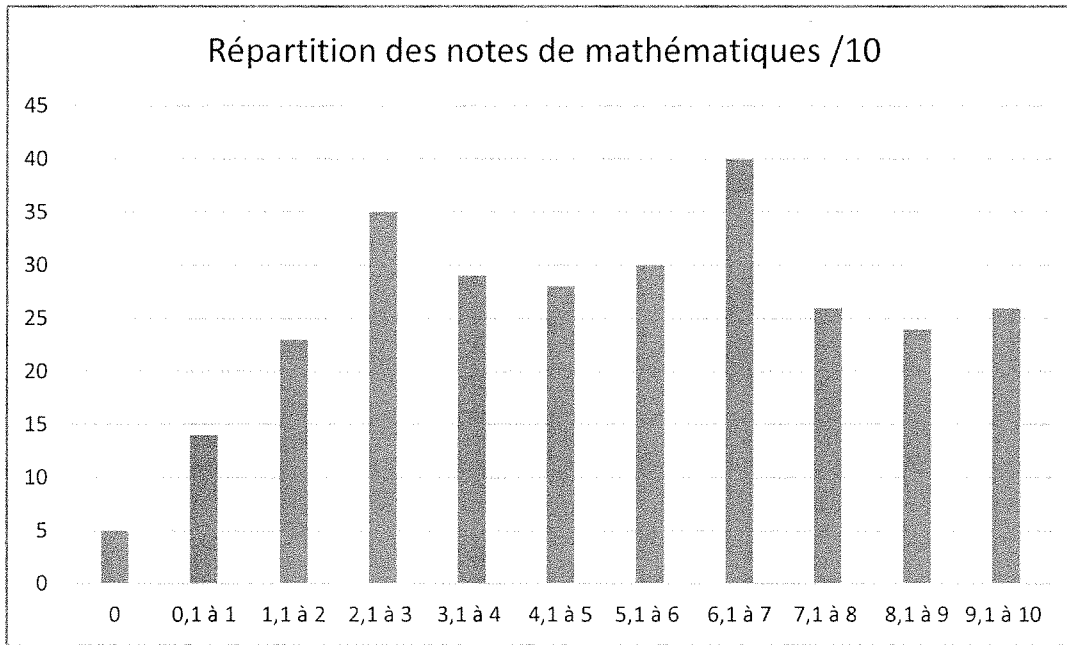
Répartition des notes :

Note	0	0,1 à 1	1,1 à 2	2,1 à 3	3,1 à 4	4,1 à 5	5,1 à 6	6,1 à 7	7,1 à 8	8,1 à 9	9,1 à 10
Nb candi	5	6	6	6	10	16	19	10	13	12	15
%	1,79	2,14	2,14	2,14	3,57	5,71	6,79	3,57	4,64	4,29	5,36
Note	10,1 à 11	11,1 à 12	12,1 à 13	13,1 à 14	14,1 à 15	15,1 à 16	16,1 à 17	17,1 à 18	18,1 à 19	19,1 à 20	
Nb candi	16	19	19	23	14	14	17	13	7	20	
%	5,71	6,79	6,79	8,21	5,00	5,00	6,07	4,64	2,50	7,14	



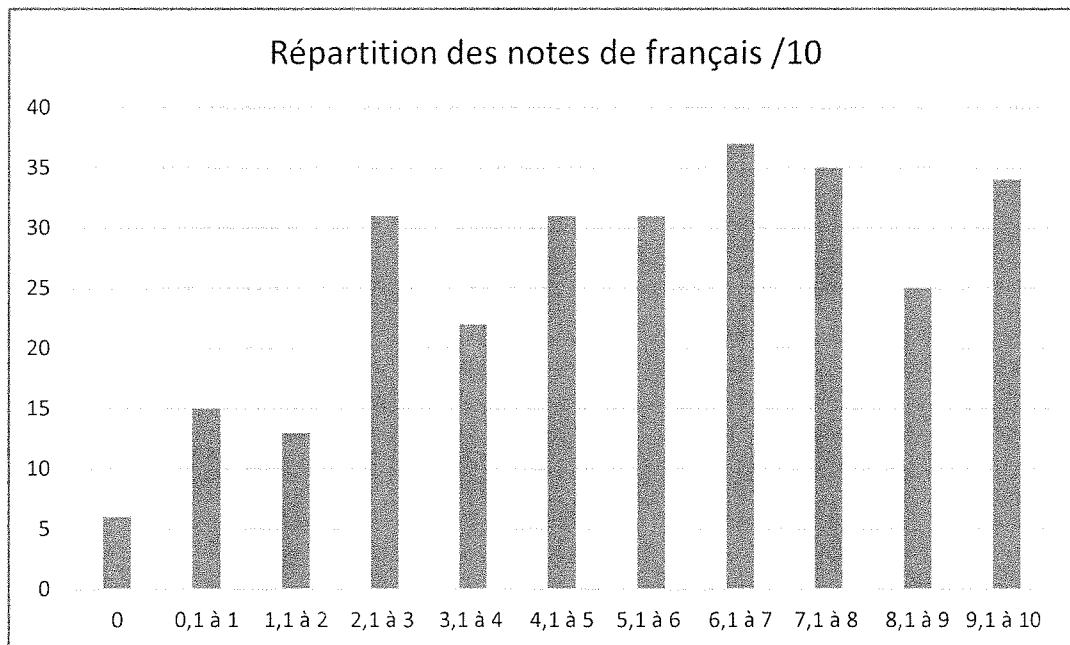
Notes de mathématiques

0	0,1 à 1	1,1 à 2	2,1 à 3	3,1 à 4	4,1 à 5	5,1 à 6	6,1 à 7	7,1 à 8	8,1 à 9	9,1 à 10
5	14	23	35	29	28	30	40	26	24	26



Notes de français

0	0,1 à 1	1,1 à 2	2,1 à 3	3,1 à 4	4,1 à 5	5,1 à 6	6,1 à 7	7,1 à 8	8,1 à 9	9,1 à 10
6	15	13	31	22	31	31	37	35	25	34



Notes moyennes obtenues aux deux parties de l'épreuve, par cycle :

	Maths	Français
C1	5,47	5,75
C2	5,51	5,85
C3	5,57	5,77

Si les notes moyennes par cycle montrent une faible différence à la fois entre les mathématiques et le français, et entre les cycles au sein de chacun de ce domaine, la répartition des notes montre cependant que globalement, la didactique et la pédagogie des mathématiques est moins bien maîtrisée que celles du français.

Il existe une plus grande disparité entre les candidats réussissant une bonne prestation face au jury et ceux ne parvenant pas à mettre en avant de réelles connaissances, même pratiques dans ce domaine.

Les différentes étapes de l'épreuve :

En préambule, il semble important de rappeler aux candidats qu'ils passent un concours qui doit leur permettre ensuite à s'exprimer devant des élèves. Il est donc très important de montrer une excellente qualité d'utilisation de la langue.

Exposé : les constats

Trop d'exposés n'ont été que des baragouinages tentant de regrouper en quelques phrases des termes pédagogiques dont les candidats ne connaissaient pas le sens lorsqu'ils étaient interrogés ensuite lors de l'entretien. Il est inutile aussi de perdre du temps en paraphrasant les sujets proposés.

Confusion séquence / séance.

Grand manque de connaissance des documents institutionnels.

Même si la présentation doit en être rapide, les documents proposés dans le sujet doivent être analysés et le candidat doit montrer au jury qu'il a saisi les enjeux didactiques sous-jacents.

L'activité de l'élève n'est que très peu évoquée. Il est indispensable de ne pas la dissocier de la présentation. Elle montre pour partie la bonne compréhension des enjeux des apprentissages présentés.

Entretien avec le jury : les constats

Désinvolture inhabituelle et une impréparation de trop nombreux candidats.

Utilisation d'un vocabulaire familier inacceptable en entretien (ok !, ça marche !, ouai !).

Incapacité à réagir à des questions quelquefois d'une grande simplicité qui traduit un réel manque de préparation ou d'utilisation de l'expérience acquise lors des temps de présences en classe (pour les candidats, nombreux, ayant eu cette expérience et l'ayant évoqué lors des entretiens).

Numérique très peu proposé dans le déroulé de la séance ou de la séquence ce qui, pour des enseignants de l'avenir, est inquiétant.

Globalement, un manque de préparation à ce temps d'entretien.

3. Recommandations et conseils aux candidats :

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de :

- Utiliser au mieux le temps qui leur est imparti pour l'exposé de leur séance ou séquence, tout en évitant les phrases creuses ou inutiles.
- Présenter les différentes phases de la séance ou de la séquence présentée sans en omettre ou en expliquant clairement le déroulement choisi.
- Définir clairement le rôle de l'enseignant.
- Analyser, même si la présentation en est rapide, les documents proposés dans le sujet et le candidat doit montrer au jury qu'il a saisi les enjeux didactiques sous-jacents.
- Faire apparaître les phases successives d'organisation de la séance ou la séquence présentée, mais surtout montrer la mobilisation et la tâche réelle des élèves.
- Etre capable de replacer la problématique dans les attendus des instructions officielles, d'élargir le questionnement aux autres cycles.
- Ne pas hésiter à faire état d'éléments de culture personnelle, scientifique ou littéraire.

L'exposé idéal est celui où la commission voit « défiler » la séance clairement devant ses yeux en l'écoutant.

EPREUVE FACULTATIVE

Langues vivantes étrangères

1 : Nature de l'épreuve

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours de subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues suivantes : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production écrite d'élève, un extrait de manuel ou programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée 10 minutes).

Puis le candidat expose la manière dont il doit inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Schéma synthétique de l'épreuve :

30 minutes de préparation

30 minutes d'épreuve : ►Présentation du candidat et du document proposé

en LVE (10 minutes)

►Exploitation du document proposé en français (10 minutes)

►Entretien avec le jury en LVE (10 minutes)

Il s'agit :

- d'évaluer les compétences linguistiques du candidat (rappel : B2 du CECRL)
- d'évaluer les connaissances culturelles de l'aire linguistique concernée
- d'évaluer la capacité du candidat à exploiter le document de manière à proposer un entraînement cohérent en LVE
- d'apprécier un premier niveau de connaissance de la didactique des langues dans le premier degré
- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision.

2 : Présentation des résultats

Répartition des notes.

112 candidats avaient souhaité présenter une langue vivante en option

108 candidats se sont réellement présentés

1 candidat a obtenu la note de **0,5/20**

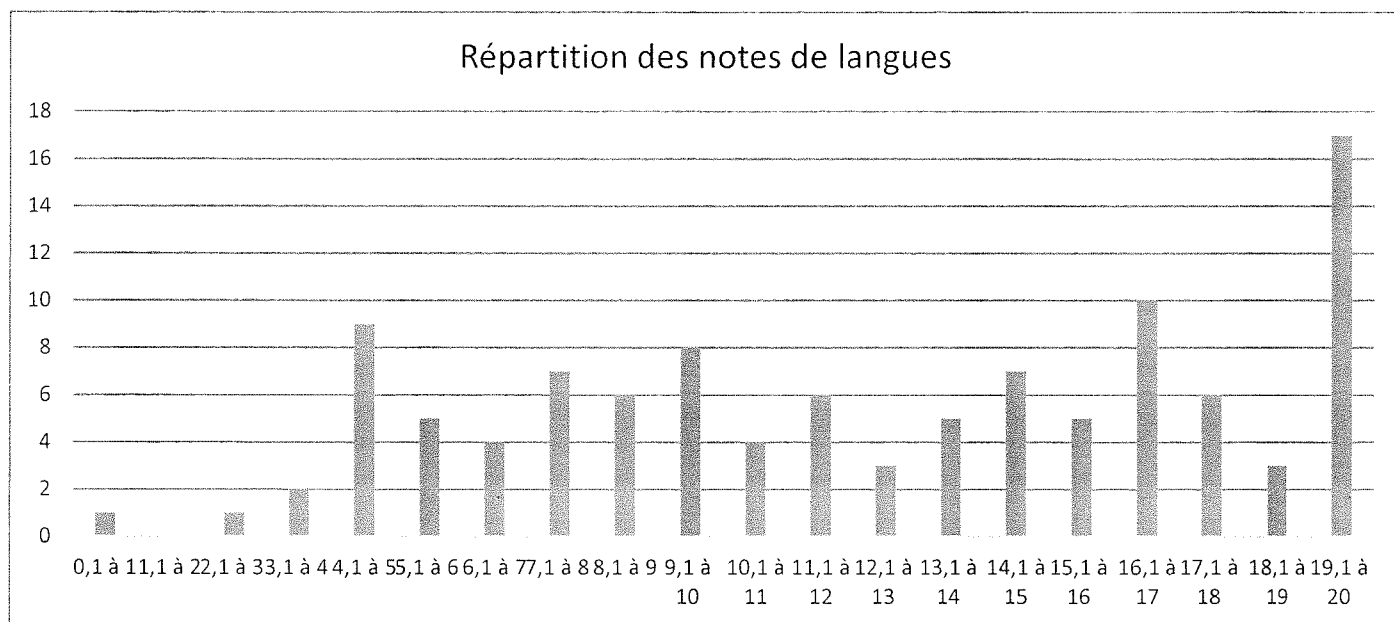
15 candidats ont obtenu la note de **20/20**

66 candidats ont obtenu une note supérieure à **10/20**

Langues	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
Nombre de candidats	5	92	8	3
Moyenne sur 20	14,70	12,40	13,13	15,67

Répartition des notes de l'épreuve

0,1 à 1	1,1 à 2	2,1 à 3	3,1 à 4	4,1 à 5	5,1 à 6	6,1 à 7	7,1 à 8	8,1 à 9	9,1 à 10
1	0	1	2	9	5	4	7	6	8
10,1 à 11	11,1 à 12	12,1 à 13	13,1 à 14	14,1 à 15	15,1 à 16	16,1 à 17	17,1 à 18	18,1 à 19	19,1 à 20
4	6	3	5	7	5	10	6	3	17



Les différentes étapes de l'épreuve :

En préambule il est à relever une grande disparité dans les profils des candidats mais aussi entre les langues présentées : les trois étapes de l'épreuve ainsi que leurs objectifs n'ont pas toujours été compris par un certain nombre de candidats, alors que pour d'autres les attendus de l'épreuve ont été assimilés et l'épreuve préparée.

Présentation du candidat et du sujet proposé :

Cette première partie, d'une durée de dix minutes, a pour objectif de se présenter, présenter son parcours, ses motivations à se soumettre à cette épreuve facultative de LVE d'une part, et d'autre part de présenter **tous** les documents constituant le sujet. Il s'agit bien d'une analyse certes rapide mais assez complète des documents, d'en dégager le potentiel pour les exploiter ensuite dans une séquence ou une séance : aspects culturels, aspects linguistiques et être capable de dire en quoi ces documents permettront la communication en langue étrangère.

Si certains candidats ont su mettre à profit ce premier temps de l'épreuve, certains l'ont transformé en une prestation très brève n'excédant pas 2 à 3 minutes et ont parfois laissé de côté un des documents.

Cette première partie est l'occasion de montrer au jury sa capacité à parler de soi en langue étrangère mais également, à partir des supports proposés, à exposer ses connaissances culturelles à propos de l'aire linguistique concernée.

Enfin la totalité de ces dix minutes se fait en langue étrangère.

Exploitation des documents fournis dans une séquence ou une séance :

La deuxième partie, en français, également d'une durée de dix minutes, doit permettre au candidat d'expliquer comment il va mettre en œuvre ces documents afin d'entraîner ses élèves : il s'agit ici de définir des objectifs d'apprentissage clairs, d'entraîner les élèves à s'exprimer en langue étrangère, de leur faire acquérir des connaissances en contexte de communication. Il n'est en aucun cas question de réduire l'apprentissage d'une langue à un « empilement » de vocabulaire et de connaissances grammaticales.

Les supports proposés par le jury sont tous de nature à créer de véritables situations de communication

Si certains candidats ont défini des objectifs précis, ont fait preuve d'inventivité dans leurs propositions de mise en œuvre, d'autres n'ont pas réussi ni à déterminer des objectifs, à formuler des consignes ni à structurer les différentes phases d'une séance de langues, ni à proposer une séance en adéquation avec le niveau requis pour les cycles d'apprentissage donnés.

Entretien avec le jury :

La dernière partie de l'épreuve, qui se déroule à nouveau en langue étrangère, permet au candidat, grâce aux questions du jury, de préciser, compléter voire corriger les propositions didactiques faites lors de la phase précédente de l'épreuve.

Il est nécessaire de préciser qu'aucune des questions du jury n'a pour but de « piéger » le candidat mais bien au contraire de l'aider à affiner ses propositions, à ouvrir les possibilités d'exploitation des documents.

Si ce moment de l'épreuve comporte certaines difficultés, préciser ses choix en langues étrangère n'étant pas aisé, de nombreux candidats ont su établir une véritable interaction avec le jury, sachant saisir l'opportunité des questions pour expliciter leurs choix didactiques. Par contre, les connaissances linguistiques insuffisantes de certains autres candidats ne leur ont pas permis de répondre aux attentes de cette partie de l'épreuve.

3. Recommandations et conseils aux candidats :

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de :

- Maîtriser les trois étapes de l'épreuve
- Utiliser la totalité du temps imparti à chaque moment de l'épreuve
- Lire, analyser et exploiter tous les documents proposés

- Déterminer des objectifs clairs et précis pour aborder une séquence ou une séance d'apprentissage de LVE
- Structurer leur propos en adéquation avec les différentes étapes d'une séance de langue.
- Maîtriser les différentes activités langagières
- Proposer des activités adaptées au niveau de classe
- Montrer leurs connaissances culturelles en relation avec les documents proposés
- Démontrer leurs connaissances linguistiques
- Montrer des qualités d'expression et de communication en français comme en langue étrangère : nuancer le propos, éviter le ton monocorde, être attentif aux questions posées.

Il est conseillé aux candidats de :

- Consulter les programmes d'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire (*BO spécial n°11 du 26/11/2015*)
- Se familiariser avec les niveaux du cadre européen commun de référence des langues vivantes requis à l'école élémentaire
- S'approprier les exigences de l'entraînement à chaque activité langagière
- S'approprier les différentes étapes d'un cours de langue
- Se familiariser avec le vocabulaire de la didactique en langue étrangère afin de pouvoir s'exprimer, compléter, justifier leur choix lors de l'entretien avec le jury
- S'entraîner le plus fréquemment possible à parler en langue vivante étrangère
- Parfaire ses connaissances culturelles de l'aire linguistique concernée : histoire, civilisation, géographie, coutumes, traditions, ...

EPREUVE 2 : Première partie

Epreuve d'Education Physique et Sportive

1 : Nature de l'épreuve

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).

Il s'agit :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- d'apprécier un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel.
- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision
- d'évaluer la capacité du candidat à prendre appui sur ses pratiques personnelles ou d'encadrement pour l'enseignement de l'EPS à l'école.

Même si l'évaluation de la prestation du candidat lors de la deuxième épreuve d'admission ne s'exprime que par une seule note sur 100, il faut rappeler que celle-ci résulte de la somme des deux notes attribuées aux deux parties de l'épreuve.

- **40 points sont attribués à la première partie (EPS),**
- **60 points sont attribués à la seconde partie (Système éducatif).**

L'organisation de l'exposé doit permettre ainsi de traiter des points suivants (premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants) : activité située dans le champ d'apprentissage, présentation des objectifs, contenus, démarches, obstacles possibles, modalités de différenciation, procédures d'évaluation (critères de réussite), présentation des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus, pertinence de l'argumentation ; place de l'EPS dans l'éducation à la santé, prise en compte de la sécurité.

Le candidat doit également faire preuve d'une expression orale adaptée (correction, clarté, justesse). Tout comme pour l'entretien qui suit, le candidat doit être capable d'adopter une attitude respectueuse des codes de communication, conforme à la posture d'un éventuel futur enseignant (posture physique, tenue vestimentaire, gestuelle, regard, maîtrise des émotions, écoute, ...).

2 : Présentation des résultats

Répartition des notes.

Moyenne générale EPS = **22,97**

Médiane = **23,72**

Une augmentation de 0,7 points est notée par rapport au concours de 2019.

Les notes s'échelonnent de 2 à 40. La note **2** a été attribuée 7 fois, la note **40** a été attribuée 30 fois.

Notes	0 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 40
candidats	21	35	48	62	73	74	70	68

Activités proposées :

Les candidats peuvent être interrogés sur les quatre grands champs d'apprentissages présents dans les programmes. Les sujets portent cependant sur les activités majoritairement pratiquées dans les écoles. Les activités retenues comme support des sujets proposés aux candidats sont parmi celles publiées à l'arrêté du 13 mai 2015. Pour le concours 2021, l'académie de Dijon a retenu les quatre activités suivantes : activités athlétiques, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, danse.

Ainsi, 17 sujets EPS ont été proposés, répartis dans les quatre domaines et dans les différents niveaux d'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

Répartition des notes obtenues sur 40 (exposé + entretien)

APSA	Natation	Activités athlétiques	danse	Jeux traditionnels et jeux collectifs
Notes	23,26	21,91	25,13	22,94

Les notes obtenues dans les différentes activités sont relativement proches.

Globalement, ce sont les activités athlétiques qui sont les moins bien réussies cette année comme en 2019.

On peut observer que les notes ont progressé dans 3 APSA sur 4 cette année au regard de 2019.

- Activités athlétiques : + **1,4 point**
- Natation : + **0,9 point**
- Danse : + **2,6 pts**
- Jeux traditionnels et collectifs : - **1,1 point**

Le jury remarque de nouveau cette année un bon niveau de préparation des candidats.

- Les textes officiels qui organisent l'éducation physique sont connus et les propositions de réponses aux sujets concernant chacun des niveaux d'enseignement sont étayées. Il n'est pas attendu une connaissance exhaustive des textes officiels mais il est conseillé de lire et d'analyser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'ensemble des programmes ; de s'interroger sur les enjeux éducatifs des objectifs du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » à l'école maternelle, des compétences générales travaillées pour les cycles 2 et 3. Le recours aux documents ressources des programmes, disponibles sur Eduscol, peut se révéler utile pour se préparer au concours.
- Les candidats répondent de manière mieux argumentée sur la place de l'EPS dans l'éducation à la santé. Certains candidats connaissent la définition donnée par l'Organisation mondiale de la santé. Par contre, pour un nombre plus important d'entre eux, la contribution de l'éducation physique et sportive à l'éducation à la santé se résume aux bonnes habitudes de pratique physique.
- Les bons candidats analysent les différentes composantes de la santé pour les contextualiser et les rendre opérationnelles dans leurs propositions pédagogiques. Si ce point n'est pas traité spontanément par le candidat, le jury aborde cette thématique au cours du questionnement.

La préparation

Elle s'effectue dans le cadre des 3 heures consacrées aux deux parties de la deuxième épreuve orale (EPS et système éducatif). Les sujets proposés sont libellés de façon identique. Ils indiquent l'activité physique, sportive ou artistique support de l'enseignement, le niveau de cycle et de classe. Les candidats disposent de la situation à traiter, accompagnée d'éléments utiles (règles de jeu par exemple, mais pas des programmes). Le sujet expose une situation de classe à partir duquel le candidat est amené à construire ses réponses (proposition de situation, progression). Le candidat est amené à traiter des éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches et procédure d'évaluation, et à présenter les raisons qui auront présidé à ses choix pédagogiques.

Globalement, le temps dédié à cette préparation est bien utilisé pour organiser les propos de l'exposé.

L'exposé

Répartition des notes sur 20 obtenues à l'exposé :

- Moyenne : **11,3**
- Médiane : **11,52**
- Les notes vont de **1 à 20** :
 - . **8** candidats obtiennent **1**
 - . **33** candidats obtiennent **20**

Les candidats exposent leurs réponses au sujet pendant 10 minutes puis sont interrogés par le jury pendant 20 minutes. Les exposés débutent, relativement souvent, en situant l'EPS dans les programmes. Les candidats ont une bonne connaissance des compétences en EPS, des attendus liés à la sécurité des élèves même si des propositions pédagogiques parfois dangereuses sont observées en natation. La contextualisation pédagogique réglementaire est généralement satisfaisante. La problématique est parfois bien intégrée dans la présentation. La compétence visée est souvent citée. Globalement la plupart des candidats font un effort d'organisation personnelle de leurs propos.

Les exposés sont préparés, voire anticipés. Lorsque l'introduction est longue, avec une tendance à beaucoup contextualiser, les séquences présentées sont alors minimales et les situations parfois inadaptées. Trop de candidats perdent du temps avec des préambules trop longs qui ne leur permettent pas d'analyser avec beaucoup de précisions les situations proposées. Certains candidats restent parfois dans une logique de cumul d'activités plus que d'apprentissages ; ils ne font pas alors émerger le caractère progressif des apprentissages. Les conduites typiques des élèves ne sont pas toujours relativement bien identifiées.

Lorsque le candidat ne fait pas d'hypothèses des besoins des élèves, les déclinaisons pédagogiques ne sont pas suffisamment pertinentes. La présentation de situations concrètes est relativement fréquente mais la faisabilité des séances n'est pas toujours satisfaisante. Les candidats qui ont fait l'effort de se centrer sur le sujet proposent des situations en tentant de les analyser au niveau pédagogique et didactique. Les connaissances didactiques se révèlent cependant encore approximatives : critères de réussite, composantes de l'activité, conduites typiques, dispositif, but pour l'élève.

Le jury note également parfois une méconnaissance du développement moteur de l'enfant. Les candidats proposent peu de modalités d'évaluation pour l'enseignant. Le premier objectif de l'EPS (répondre au besoin de mouvement, de développement d'habiletés motrices) est trop rarement perçu comme prioritaire et se retrouve minoré.

Quelques candidats non préparés tentent de répondre au sujet avec du bon sens, sans toujours y parvenir.

L'éducation à la santé et les liens transversaux sont relativement peu abordés spontanément. Ces points restent trop souvent convenus et artificiels. La langue comme outil et objectif d'apprentissage est encore trop rarement envisagée. La dimension « citoyenne » de l'EPS est en revanche plus présente cette année.

La gestion du temps est assez bien maîtrisée par la plupart des candidats. Les candidats ont su, dans l'ensemble, présenter un exposé construit dans le temps imparti. Il est observé qu'en deçà de 7 minutes, les notes attribuées sont majoritairement basses. La gestion du temps peut être un élément pertinent pour évaluer la compétence d'un candidat à s'exprimer, à convaincre dans un temps contraint. La volonté de vouloir présenter un maximum de points, avec un débit très rapide, nuit souvent à la clarté de l'exposé et ne permet pas de mettre en évidence ce qui est essentiel. Attention au langage familier parfois employé. Les jurys font aussi remonter parfois une posture assise et une gestuelle inadaptée de certains candidats.

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques au champ de l'EPS et au niveau d'enseignement concernés. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés, valorise les propositions. Les capacités d'analyse et le sens critique permettent au candidat de réussir.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes en cours ainsi que le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus. Ils assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée.

Recommandations et conseils aux candidats

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de :

- Prendre en compte les éléments de contexte : lire attentivement le sujet pour s'appropriier la problématique ciblée par le sujet.
- Elaborer une introduction, construite autour de la présentation de l'activité concernée par le sujet et de ses composantes ;
- La présentation de l'activité en liaison avec les textes EPS et le socle commun doit être brève ; la majorité du temps d'exposé doit être consacrée aux situations d'apprentissages ;
- Eviter de lire le sujet en guise d'introduction ;
- Eviter de lire les notes construites lors du temps de préparation, s'en détacher pour s'adresser véritablement aux membres du jury ;
- Situer l'activité proposée dans le champ d'apprentissage des programmes ;
- Définir avec exactitude l'APSA ; montrer qu'elle est un moyen d'atteindre les compétences des programmes ;
- Proposer des situations d'apprentissage en envisageant des hypothèses sur les conduites typiques décrites ;
- Ne pas calquer des situations apprises par cœur ; ne pas hésiter à prendre appui sur des expériences personnelles ;

- Proposer une progression dans la construction d'une séquence (module) ainsi que dans la séance ;
- Développer une réflexion sur la mise en œuvre des activités avec une réelle prise en compte de la diversité des élèves ;
- Proposer des situations réellement adaptées à l'âge des élèves et leurs compétences motrices ;
- Illustrer les propos par des exemples, concrets et plausibles ;
- Présenter les hypothèses sur les obstacles possibles rencontrés par les élèves au regard des situations d'apprentissage choisies ;
- S'appuyer sur les trames de variance pour montrer sa capacité à faire évoluer les situations (simplifier ou complexifier) ;
- Illustrer un ou des axes d'éducation à la santé en lien avec le sujet ;
- Penser à évoquer la sécurité des élèves ;
- Etre capable de se questionner et de remettre en cause les propositions de départ ;
- Faire des liens avec d'autres disciplines ;
- Ne pas négliger dans ses propositions la part de l'échauffement si nécessaire.
- Penser à la possibilité d'utiliser le tableau à disposition ;
- Etre attentif au langage employé (formes verbales, syntaxe), les expressions familières sont à proscrire ;
- Conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion sous forme d'élargissements ou de prolongements possibles et en gérant le temps.

L'entretien avec le jury

Répartition des notes sur 20 obtenues à l'entretien :

- Moyenne : **11,86**
- Médiane : **12,13**
- Les notes vont de **1 à 20** :
 - . **8** candidats obtiennent **1** et **35** candidats obtiennent **20**

L'entretien permet d'évaluer l'aptitude du candidat :

- A communiquer, à cerner les questions posées et à analyser des situations, à réagir ;
- A construire des réponses argumentées pour expliquer et justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- A maîtriser des concepts présents ou sous-tendus dans l'exposé, à maîtriser des connaissances liées à la discipline ;
- A mobiliser ses connaissances pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes de l'école primaire ;
- A prendre en compte des liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant.

Il est également attendu que le candidat puisse prendre appui sur ses pratiques personnelles, d'animations, d'encadrement dans le cadre d'un enseignement à l'école.

Le questionnement balaie les trois champs retenus par l'arrêté du 19 avril 2013 : la réponse au sujet, la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé, puis l'élargissement du questionnement

aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut encadrer ou animer.

Le jury tient particulièrement compte de la capacité du candidat à faire évoluer ses réponses en fonction du questionnement. L'entretien débute ainsi en prenant appui sur les propos du candidat pour lui permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes. Les premières questions peuvent par exemple porter sur l'organisation, le choix des contenus d'enseignement avec les hypothèses d'obstacles, la structuration des tâches, des séances, du cycle d'activités, des éléments relatifs à la sécurité des élèves, à l'organisation des groupes, à la présentation des tâches, à la mise en activité des élèves.

Aucune question posée par le jury n'est malveillante, le jury cherche à obtenir des précisions. La bienveillance du jury a pour objectif de permettre au candidat de s'exprimer pleinement. Le jury n'attend pas de « bonnes » réponses mais la manifestation d'une capacité à penser la solution d'un problème professionnel, de manière cohérente et argumentée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient spécialistes des APSA, mais ils doivent pouvoir utiliser leurs connaissances, même partielles, pour proposer des réponses cohérentes et réalistes dans le cadre de l'enseignement de l'EPS dans le premier degré. La connaissance des objectifs en maternelle et des champs d'apprentissages aux cycles 2 et 3 permettent de donner du sens aux enseignements en EPS. Le jury n'attend pas une utilisation de termes spécifiques liés à la didactique de l'EPS mais s'intéresse plutôt à ce que le candidat soit capable d'explicitier ce qu'il associe aux mots utilisés ; il en est ainsi, par exemple, pour la séquence, le module. La notion de tâche comprenant des buts précis, des critères de réussite et éventuellement des manières de faire attendues constitue également une connaissance utile.

Les candidats doivent être en mesure de situer leurs propositions au sein d'un cycle d'activités suffisamment long (au moins une dizaine de séances) pour envisager des apprentissages structurés. Ils doivent identifier clairement les différentes phases du cycle d'activités : phase de découverte (entrée dans l'activité), situation de référence, phase d'entraînement ou de structuration, phase de bilan, de réinvestissement. L'illustration des propos par des schémas peut se révéler un véritable appui lors de l'exposé.

L'argumentation est un élément important dans la constitution de la note. Un candidat proposant seulement la mise en activité des élèves par un aménagement du milieu ou des règles de jeu ne peut espérer obtenir une très bonne note. Tout d'abord il importe de bien identifier les élèves auxquels on s'adresse. La prise en compte de leur niveau de développement aux plans cognitifs, moteur, relationnel et affectif et des modes d'apprentissages à privilégier revêt une grande importance pour faire des propositions réalistes de mise en œuvre.

Les candidats peinent quelquefois à mobiliser leurs connaissances et les procédures pédagogiques. Les candidats comprennent les questions mais ne perçoivent pas toujours les enjeux d'apprentissage. Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS. La connaissance des programmes de l'école, du socle commun, peut être un point d'appui pour l'argumentation. Un grand nombre de candidats est en capacité de réagir positivement et d'avoir un regard critique sur les propositions faites.

L'évocation de la pratique personnelle permet à certains candidats de développer une argumentation adaptée à l'enseignement. Le questionnement du jury repose sur l'ensemble des pratiques physiques constituant le vécu corporel du candidat. Il peut s'agir de pratiques qu'il a connues lorsqu'il était élève ou étudiant, de ses pratiques actuelles ou de celles qu'il encadre. Il ne s'agit pas de montrer que l'on est

un sportif accompli, mais bien de faire appel à l'analyse de ses expériences positives ou négatives dans le domaine des pratiques physiques afin d'en retirer des éléments de réflexion, d'analyse et d'action pour son enseignement. Les candidats ont bien anticipé le questionnement sur ce thème mais beaucoup arrivent avec des réponses préparées, récitées. Le jury apprécie les analyses authentiques, reposant sur des pratiques vécues plutôt que des propositions factices ou artificielles. Les expériences d'encadrement d'enfants se révèlent, plutôt rares, très souvent bénéfiques pour envisager des transpositions pour l'enseignement.

Les meilleurs candidats font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration. Ils montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles...), au domaine d'activité retenu et au développement de l'enfant. Ils effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus. Ils développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales. Enfin, ils se positionnent clairement quant au rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. Ils montrent qu'ils ont compris la complexité de la tâche de l'enseignant, tant dans la conception de l'enseignement : constats, hypothèses formulées à partir d'un obstacle didactique ou pédagogique rencontré, que dans l'acte d'enseigner : le maître est actif et disponible pour réguler la séance, il dispose de solutions pour simplifier ou complexifier ce qu'il a proposé. Les candidats produisant une prestation de qualité ne limitent pas les apprentissages à la dimension motrice ; ils abordent aussi les apprentissages en termes de connaissances, de méthodologie et en termes d'attitudes, au service de l'acquisition d'une compétence. L'attribution de rôles à chacun des élèves est un élément important permettant le développement de compétences qui doit être précisé dans les propositions de situations. Ces candidats précisent la manière d'organiser les temps de travail en classe, en amont et en aval de la séance d'EPS, nécessaires pour stabiliser les apprentissages et faire acquérir des connaissances et des compétences dans les autres disciplines. Les excellents candidats proposent des dispositifs différenciés, accessibles à tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs.

Recommandations et conseils aux candidats

Afin de parfaire les analyses menées, on ne peut qu'encourager les candidats à bien s'approprier ce qu'est :

- Un module (une séquence) d'apprentissage et la logique de la progression envisagée
- Un dispositif précis (critères de réussite, de réalisation, ...)
- Une variable didactique
- Des conduites typiques.
-

Le jury attend d'un candidat qu'il soit capable :

- De montrer au jury qu'il dispose de connaissances didactiques et pédagogiques, même encore peu développées, à approfondir les connaissances didactiques ;
- D'argumenter et de justifier ses réponses ;

- De centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans les situations retenues ;
- De montrer sa capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers ses propositions, d'être imaginatif et réactif, à défaut d'avoir des repères ;
- De maîtriser les concepts employés ;
- De montrer sa connaissance du développement de l'enfant, en particulier dans ses actions motrices ;
- D'approfondir la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé et à la sécurité ;
- De développer différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
- De savoir dépasser sa seule expérience pour analyser, avec raison, les situations auxquelles il a été confronté ;
- De montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, être attentif aux questions posées.

EPREUVE 2 : Deuxième partie

Connaissance du système éducatif français

Références :

JORF n°0099 du 27 avril 2013

ARRETE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR: MENH1310119A

Epreuve sur la Connaissance du système éducatif français :

1. Nature de l'épreuve :

« La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. »

« Deuxième partie : elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. »

Cette épreuve sur la connaissance du système éducatif est notée sur 60. Vingt points servent à évaluer l'exposé, qui dure quinze minutes, et quarante points servent à évaluer l'entretien avec le jury, qui dure trente minutes.

La note attribuée à l'épreuve 2 du concours du CRPE est la somme de la partie *EPS* et de la partie *Connaissance du système éducatif français*.

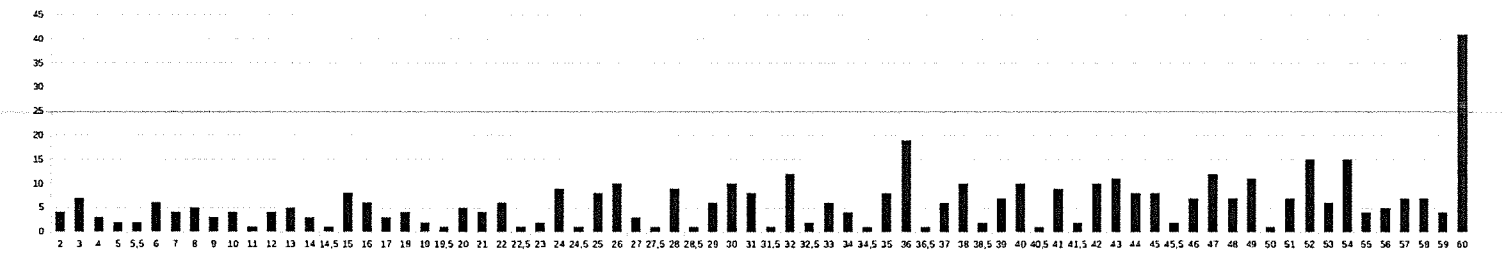
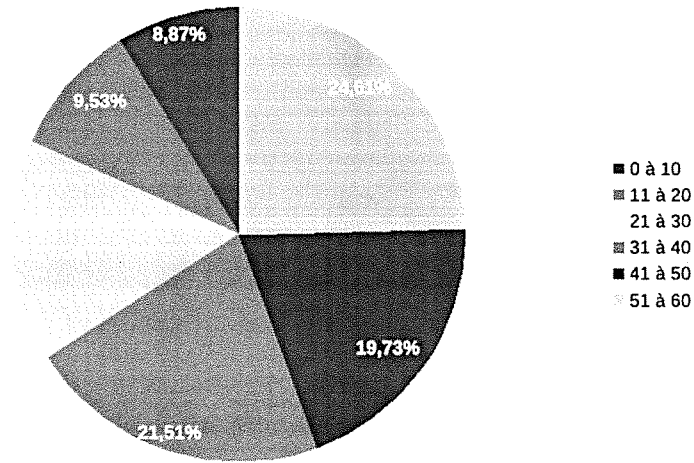
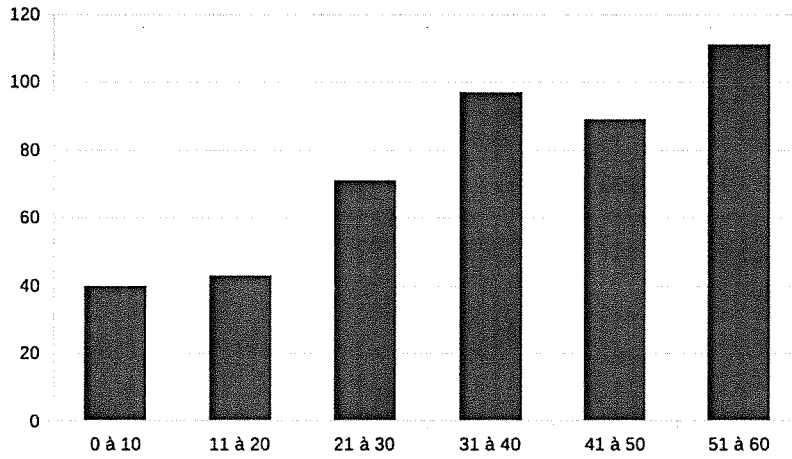
2. Présentation des résultats :

L'amplitude des notes est importante puisqu'elle couvre cette année presque toute l'échelle des notes, soit de 2 à 60 sur soixante, pour 463 candidats admissibles et 451 candidats qui se sont présentés devant les commissions. La note 2/60 a été attribuée quatre fois et la note 60/60 a été attribuée quarante-et-une fois (8,85%). Les notes de 51/60 à 60/60 représentent 24,61 % du total des notes attribuées, ce qui représente presque un quart du total des notes. Le jury note cette année une nette progression dans les notes hautes attribuées et une préparation sérieuse des candidats. Les très bons candidats se sont nettement démarqués des autres candidats.

Répartition des notes :

Répartition des notes SE par tranche de 10						
notes	0 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60
nombre	40	43	71	97	89	111
%	8,87%	9,53%	15,74%	21,51%	19,73%	24,61%

Répartition des notes / 60 : Epreuve Système éducatif



Moyenne générale de l'épreuve : 36,53/60

Médiane = 38

Moyenne épreuve système éducatif	Moyenne de l'exposé	Moyenne de l'entretien
36, 53 sur 60	11, 88 / 20	24, 64 / 40

Aperçu sur les thématiques proposées :

Il n'est pas possible de présenter ci-dessous toutes les thématiques et domaines du système éducatif français proposés lors de cette session et il a été noté cette année une grande hétérogénéité des candidats. Toutefois, au regard d'une première analyse, il en ressort que :

- les trois problématiques sur lesquelles les candidats se sont le mieux préparés ont porté cette année sur la communication avec les familles, la sécurité des élèves et l'école inclusive.

- les trois problématiques, en revanche, qui ont vu cette année les candidats le plus en difficulté ont porté sur la place des parents à l'école, le handicap à l'école, la scolarisation des élèves allophones.

Cette répartition des intitulés des thématiques réussies et échouées peut interroger quand on les place en regard l'une de l'autre. Une hypothèse serait peut-être que la posture de l'enseignant est bien intégrée et comprise théoriquement mais que la place concrète des parents à l'école doit avancer encore. De même, si l'école inclusive est bien comprise théoriquement au regard des lois et des attentes officielles, on voit que la prise en charge concrète des élèves à besoins éducatifs particuliers doit se poursuivre. On peut donc s'interroger sur la dichotomie entre la compréhension intellectuelle des problématiques ci-dessus et leur opérationnalité concrète dans la classe mais on voit clairement ceux qui ont bien préparé l'épreuve sur des thématiques proches et ceux qui sont passés outre. On peut enfin supposer que ce versant concret fera partie de la posture professionnelle qui se construira en classe dès l'année prochaine pour ceux qui auront été reçus.

Le jury attire l'attention des candidats sur ces dernières problématiques qui font partie des domaines importants de la vie de l'enseignant au quotidien et de l'évolution du système éducatif actuel.

3. Descriptif de l'épreuve :

Trente-quatre sujets ont été élaborés et dix-sept ont été tirés au sort. Un même sujet a servi aux trois premiers candidats ayant préparé l'épreuve le matin et un second sujet a servi aux deux derniers candidats de la journée. Un même sujet n'a pas été soumis deux fois lors de la session d'admissibilité. Les sujets ont été sélectionnés de manière qu'ils puissent couvrir les champs de réflexion du système éducatif de façon large et compte tenu des problématiques rencontrées par des enseignants dans les écoles, ainsi que de l'actualité du système éducatif. Les valeurs de la République et leurs enjeux sont interrogés systématiquement, puisqu'ils entrent dans les attendus du métier d'enseignant du premier degré du service public, de sa posture et de ses relations avec les partenaires de l'école.

Un dossier de cinq pages, plus la page de présentation du sujet, est proposé au candidat. Trois questions sont posées pour l'aider à cerner les enjeux actuels du domaine proposé à la réflexion. Les questions posées ont été volontairement présentées dans un ordre différent de la logique afin d'inviter le candidat à proposer un plan personnel, remarque qui est faite maintenant depuis plusieurs sessions dans les précédents rapports de jury. Le jury s'étonne donc toujours des candidats qui suivent l'ordre des questions puisqu'il n'invite pas à rendre compte avec cohérence de la problématique du dossier.

a. Exposé :

Les remarques qui suivent ont pour objectif d'attirer l'attention des candidats sur les points qui peuvent leur permettre de mieux réussir l'épreuve.

Un exposé organisé et structuré de façon cohérente par le candidat, autour d'une problématique clairement formulée, permet de répondre aux attentes de l'épreuve. Cet exposé doit organiser la pensée du candidat clairement de façon structurée et en faire ressortir les principales étapes. Le rappel des différentes parties du plan lors de la présentation orale est bienvenu. Il convient de conclure cet exposé.

Ce plan, clairement annoncé et suivi, facilite la compréhension du propos du candidat. Si certains candidats proposent un plan personnel, la réponse aux enjeux de la problématique et des questions doit être avancée, ces dernières ayant été proposées pour faciliter la réflexion dans le temps imparti à la préparation de l'épreuve.

La bonne gestion du temps permet au candidat de présenter un exposé qui entre dans la durée de l'épreuve (quinze minutes).

Il est à noter que, globalement, les candidats se sont bien préparés à l'épreuve.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS :

Les meilleures prestations sont celles qui permettent :

- la vérification de la compréhension de l'enjeu du dossier par le candidat, de la problématique et des différents documents qui le composent. Le jury est attentif à la capacité de synthétiser un dossier, à en avoir compris l'essentiel, à en faire ressortir la problématique et à y répondre. Il attend que les documents soient présentés brièvement sans entrer dans des exposés détaillés sur les documents, qui font perdre du temps et pénalisent le développement de l'exposé ensuite.
- de synthétiser les documents du dossier, sans en rester à un simple descriptif, de les mettre en regard voire en confrontation et de se soucier de la nature des documents et de leur origine. Dans le développement de l'exposé, il convient de se référer aux documents pour appuyer son analyse de la problématique du dossier, pour faire des liens entre les documents. Le jury attire l'attention sur la maladresse consistant à lire son exposé. Une bonne gestion du temps est impérative.
- d'apprécier la pertinence du plan proposé et le contenu de l'exposé du candidat, qui font partie des critères que le jury prend en compte autant que la forme du discours. L'analyse des documents est attendue car ce sont des compétences de lecture qui la sous-tendent.
- de montrer que le candidat utilise une langue orale, simple et efficace, qui permet de se faire comprendre par tous. L'emploi d'expressions relâchées ou grossières (« ouais », « Oh putain (sic) ! », « super important », « et pis », « eh ben »), ou de concordance des temps erronée dans le système hypothétique (« Si j'aurai... », « s'ils parleraient... ») ainsi que la conjugaison de certains verbes (toujours et toujours le verbe *acquérir* au participe passé ou au présent de l'indicatif) ne peuvent clairement pas convenir à une épreuve de concours de recrutement de futurs enseignants, cadres A de la fonction publique.

b. Entretien :

La bienveillance du jury reste une donnée première et une volonté affichée qui permet de favoriser les échanges entre questions et réponses. Les candidats sont accompagnés pour formuler des réponses sensées aux questions posées.

Lors des échanges avec le jury, des précisions et un développement des réponses sont souvent demandés afin que le candidat approfondisse, nuance sa pensée, revienne sur ses premières représentations ou donne des exemples pour l'illustrer. Un candidat qui reste silencieux, attaché à ses erreurs ou à ses représentations initiales inadaptées (alors que les questions posées ont pour objectif de l'aider à porter un autre regard sur les propos tenus, à prendre de la distance) ne va pas faciliter l'appréciation positive de la prestation. Souvent, le jury invite alors le candidat à catégoriser, à passer à un niveau supérieur d'analyse pour donner du relief à sa pensée et à sortir des idées toutes faites sur la problématique donnée.

La compréhension par le candidat que les questions posées vont lui permettre de faire valoir ses connaissances et ses capacités de réflexion, de distanciation, d'esprit critique et de montrer son adaptation à l'invitation du jury, ne peut qu'aller en sa faveur. Une posture invitant à un dialogue ouvert est conseillée.

Le dynamisme des candidats est attendu autant dans l'exposé que dans l'entretien, afin de défendre ses idées et de prendre position, dans un échange rythmé. Une certaine tenue est aussi attendue dans la posture à un concours de recrutement. L'échappatoire systématique, par un verbiage et une logorrhée, ne peut valoriser une prestation orale qui repose sur une posture d'évitement. En revanche, les capacités à argumenter, à justifier et à illustrer ses propos montrent une pensée autonome bienvenue pour un futur enseignant.

Le questionnement des jurés part généralement d'un point de l'exposé, pour amener le candidat à approfondir sa réflexion et à balayer ainsi les champs de la thématique du sujet. L'objectif est de mieux cerner ce que le candidat énonce et de voir ce qu'il y a derrière le simple discours ou l'exposé descriptif qui liste des actions. La conviction et l'authenticité font partie des points observés. La commission accompagne aussi le candidat dans sa prise de recul pour faire ressortir la complexité de certaines problématiques qu'il avance. Une pensée qui prend forme en direct, accompagnée par le jury sous le signe d'une véritable maïeutique, favorise un échange authentique au bénéfice du candidat.

Le mutisme dessert le candidat qui se présente à un oral de concours recrutant de futurs enseignants, dont on attend qu'ils soient capables de s'exprimer devant un public d'élèves ou d'adultes, de différents partenaires. En effet, il sera attendu et conseillé, dans la posture professionnelle future du candidat, d'être capable d'expliquer et de communiquer des informations qui relèvent de son champ d'actions quotidien et qui se destinent autant à des parents qu'à des collectivités. Enfin, sur certaines thématiques, le jury attend que les candidats se positionnent face à telle ou telle problématique et adoptent une posture d'adulte responsable dans la gestion des élèves qui lui seraient confiés.

En somme, avec le niveau de recrutement situé désormais à celui du Master 1, des conseils de simplicité et de respect ne peuvent que servir le candidat. S'exprimer en se détachant de ses notes, pour s'engager dans une communication visuelle, compte aussi favorablement dans l'appréciation.

Enfin, le jury souhaite rappeler qu'une culture générale minimale à ce niveau et des connaissances sur le système éducatif français, qu'une préparation sérieuse permet d'acquérir, sont attendues. Ainsi, les repères historiques lacunaires, qui limitent la prise de distance et la compréhension de la continuité ou de la rupture des événements, empêchent d'aller à l'essentiel et de donner du sens au dossier et aux

propos tenus. Les rites, les symboles de la République, ses valeurs et principes doivent être connus ainsi que la hiérarchie directe du système éducatif.

Le jury a apprécié la réflexion approfondie de certains candidats qu'il a accompagnée ainsi que la connaissance du référentiel des compétences attendues du professeur des écoles. Il a aussi noté dans l'ensemble un bon positionnement des candidats, futurs enseignants, sur les valeurs de la République.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS :

Les meilleures prestations sont celles qui permettent :

- de répondre au sujet et d'aller à l'essentiel, sans passer par des détours inutiles ni circonlocutions ;
- de donner du sens aux documents proposés, de les mettre en lien, les rapprocher ou les opposer, de s'y référer et de les mettre en perspective ;
- d'être capable de discernement et de distanciation par rapport au dossier proposé pour le questionner ;
- de synthétiser le dossier autour d'une problématique et d'être capable de la resituer dans une compréhension personnelle du système éducatif ;
- de s'exprimer de façon claire, avec simplicité, dans un langage correct et avec des phrases complètes ;
- de manifester un minimum de bon sens quand la réponse à une question posée n'est pas connue *a priori*. Le jury accompagne alors le candidat dans sa réflexion et apprécie les candidats qui réfléchissent par eux-mêmes ;
- d'être capable de transférer des connaissances personnelles et de les réinvestir à bon escient lors de l'entretien, comme d'illustrer le propos par des réponses qui soient opérationnelles et sensées ;
- de s'autoriser à évoluer dans ses représentations initiales ;
- de connaître la hiérarchie de l'Education nationale ;
- d'adopter une pensée rigoureuse dans les réponses aux questions posées par le jury. La structuration d'une réponse et une pensée méthodique sont appréciées ;
- d'éviter une posture relâchée, désinvolte ou manquant d'énergie quand on se destine à l'enseignement et comme futur représentant de l'état, et de savoir aussi adapter son débit de parole pour rester compréhensible ;
- de connaître les différents types de conseils à l'école, les parcours des élèves, les documents qui synthétisent les acquis de GS, d'éviter la confusion entre rased et pôle ressources ;

- d'éviter la confusion entre enseignant référent et enseignant de classe.

Enfin, les connaissances sur le système éducatif ont été cette année inégales : soit très bonnes soit très lacunaires.

